

CAMP DE SKI ET DE SURF 2025

Madame, Monsieur,

Le Ski Club de Meyrin organise une semaine de ski ou de surfs pour les jeunes de 10 à 16 ans. Ce camp se déroulera dans la station de ski de **La Chapelle d'Abondance** (France) et aura lieu :

du dimanche 23 février au vendredi 28 février 2025

- Organisateur :** Ski Club de Meyrin, Av. de Vaudagne 13bis, 1217 Meyrin
- Prix du camp :** Le prix inclut : la pension complète, l'abonnement de ski et le transport.
Payements par bulletin de versement en faisant un virement bancaire à :
Banque Raiffeisen Villes et Vignobles genevois en faveur du Ski Club de Meyrin,
Av. de Vaudagne 13bis, 1217 Meyrin ; compte **CH30 8080 8008 8893 7260 1**.
En cas de désistement d'un enfant pour cause de maladie ou accident, le camp ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical.
- CHF 510.-** pour 1 enfant, CHF 950.- pour deux enfants de la même famille ou CHF 1330.- pour trois enfants de la même famille.
- Lieu de logement :** Centre de vacances « Costa Nuova » à La Chapelle d'Abondance
Les lits sont équipés avec des draps, sac de couchage pas nécessaire.
- Participants :** Max. 40 enfants.
- Niveau minimum :** Ski : Savoir prendre un virage. Surf : « avancés » seulement
- Encadrement :** Moniteurs et accompagnants membres du Ski Club de Meyrin.
- Transport :** En car.
- Equipement :** Equipement de ski ou de surf complet et en bon état. Habits de ski, gants, lunettes de ski, casque (obligatoire), crème solaire, stick pour les lèvres, habits chauds et de rechange, affaires de toilette.
Prévoir un peu d'argent de poche (possibilité de le laisser aux moniteurs).
- Horaires :**
Départ : Dimanche le 23.02.2025 à 14h00 du parking des Boudines, devant la Mairie de Meyrin
Retour : Vendredi le 28.02.2025 vers 18h00 au parking des Boudines
- Inscription :** Au moyen du bulletin d'inscription que vous pouvez télécharger :
(délai : 15.01.2025) www.scmeyrin.ch
et envoyer à : camp@scmeyrin.ch

Remarques importantes :

Chaque participant doit être **assuré** contre les accidents.

Si votre enfant doit suivre un traitement médical ou s'il présente une allergie, nous vous prions d'informer le responsable du camp avant le départ.

Pour valider l'inscription de votre enfant, nous vous prions de payer l'intégralité du montant dans les 15 jours.

Procédure de remboursement :

Aucun remboursement n'est prévu si l'enfant quitte le camp pour toute autre raison que la maladie ou un accident. En cas de maladie, la valeur de chaque journée complète d'absence pourra être remboursée. Dans certains cas, nous demanderons un certificat médical.

Pour tous renseignements complémentaires envoyer votre demande à info@scmeyrin.ch